



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Note de présentation synthétique
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2023 de la commune de Village-Neuf (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	7 310 000,00 €	5 960 475,28 €	7 310 000,00 €	8 430 175,95 €	2 469 700,67 €
Opérations réelles	5 171 000,00 €	4 618 629,10 €	5 968 496,53 €	6 743 551,67 €	
Opérations d'ordre	2 139 000,00 €	1 341 846,18 €	41 000,00 €	386 120,81 €	
Résultat reporté			1 300 503,47 €	1 300 503,47 €	
Investissement	7 451 000,00 €	2 307 823,36 €	7 451 000,00 €	5 217 489,66 €	2 909 666,30 €
Opérations réelles	7 379 000,00 €	1 892 868,41 €	2 991 116,05 €	1 556 925,39 €	
Opérations d'ordre	72 000,00 €	414 954,95 €	2 170 000,00 €	1 370 680,32 €	
Résultat reporté			2 289 883,95 €	2 289 883,95 €	
Total	14 761 000,00 €	8 268 298,64 €	14 761 000,00 €	13 647 665,61 €	5 379 366,97 €
Opérations réelles	12 550 000,00 €	6 511 497,51 €	8 959 612,58 €	8 300 477,06 €	
Opérations d'ordre	2 211 000,00 €	1 756 801,13 €	2 211 000,00 €	1 756 801,13 €	
Résultat reporté	- €	- €	3 590 387,42 €	3 590 387,42 €	
Restes à réaliser (invest.)		4 940 000,00 €		769 000,00 €	- 4 171 000,00 €
Excédent de clôture					1 208 366,97 €

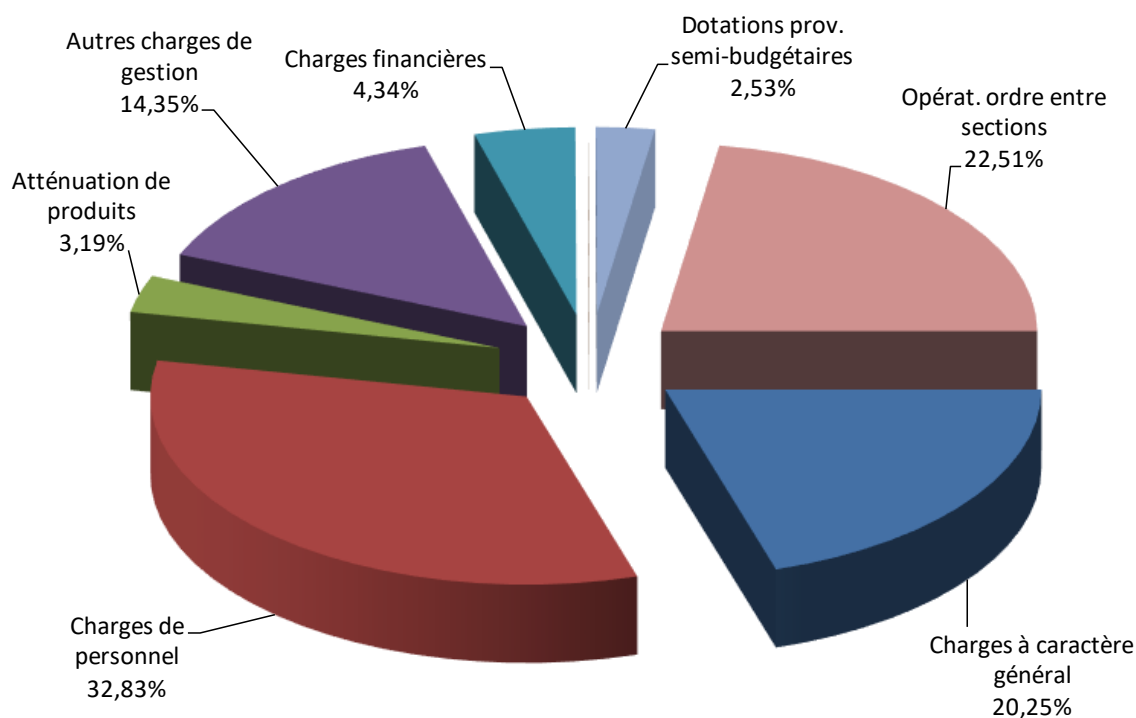
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 5 960 475,28 € et comprennent :


⇒ des opérations réelles pour 4 618 629,10 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 1 341 846,18 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.



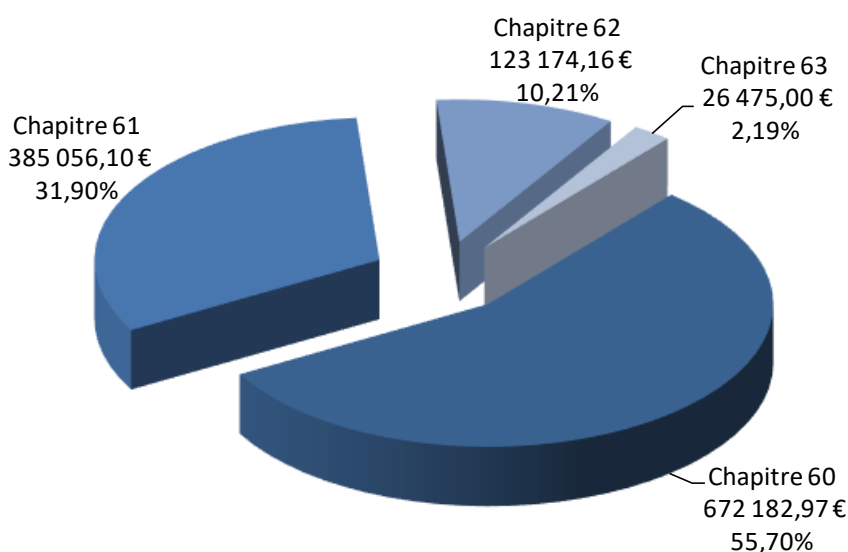
		Budget 2023	Réalisations 2023
011	Charges à caractère général	1 624 000,00 €	1 206 888,23 €
012	Charges de personnel	2 048 000,00 €	1 956 725,00 €
014	Atténuation de produits	193 000,00 €	190 096,00 €
65	Autres charges de gestion	893 000,00 €	855 432,16 €
66	Charges financières	261 000,00 €	258 529,73 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €
68	Dotations prov. semi-budgétaires	151 000,00	150 957,98 €
Dépenses réelles totales		5 171 000,00 €	4 618 629,10 €
042	Opérat. ordre entre sections	285 000,00 €	1 341 846,18 €
023	Vir. à la section d'investiss.	1 854 000,00 €	
Dépenses d'ordre totales		2 139 000,00 €	1 341 846,18 €
TOTAL		7 310 000,00 €	5 960 475,28 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, les formations, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ les comptes 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 50 595,19 € ;
- ↪ les comptes 631 et 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 37 788,70 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 868 341,11 € décomposés entre les comptes :
 - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
 - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
 - 647 - Autres charges sociales.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739115 : Aucun prélèvement en 2023 au titre de l'article 55 de la loi SRU suite à la déduction de dépenses antérieures consacrées au développement des logements sociaux ;
- article 739111 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs) : 538,00 € ;
- article 739118 : Prélèvement de 6 461 € correspondant à la différence de compensation versée par l'Etat, appliquée aux bases 2020 de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, du produit obtenu par application du taux voté en 2017 et voté en 2019.
- article 7392221 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 183 097,00 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 855 432,16 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↪ 76,29% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↪ 2,99% pour les contributions aux organismes de regroupement (adhésion à la Brigade Verte, ...) ;
- ↪ 14,42% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↪ 6,30% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données) et les dépenses à caractère exceptionnel non imputables à la section d'investissement (démolition des maisons rue de Paris).

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre correspond aux charges financières qui s'établissent à 258 529,73 €, dont 166 596,20 € pour les intérêts de la dette réglés à l'échéance et 91 933,53 € pour le rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Les crédits dépensés correspondent aux provisions constituées pour financer les travaux de réhabilitation de la toiture de l'Eglise Saint-Nicolas (150 000 €) et aux provisions pour risques et charges 2023 (957,98 €).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

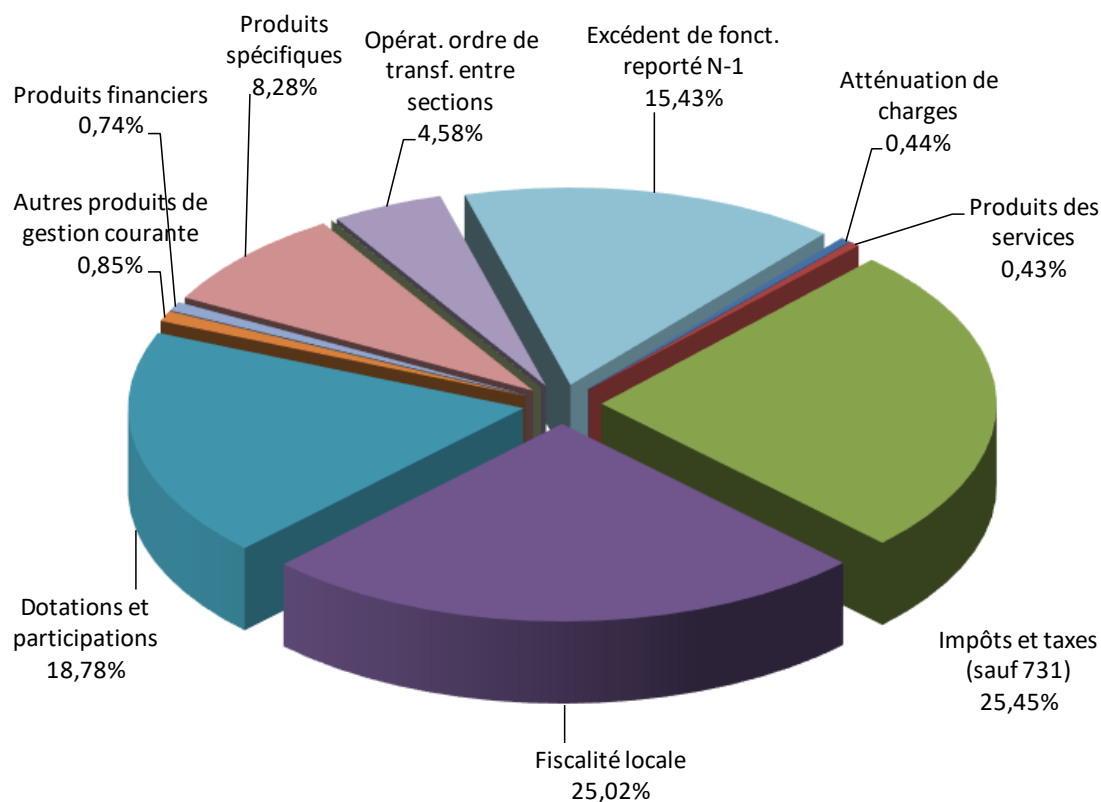
Ces opérations pour un montant de 1 341 846,18 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

NB : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 8 430 175,95 € et comprennent :

- ⇒ des opérations réelles pour 6 743 551,67 € ;
- ⇒ des opérations d'ordre pour 386 120,81 € ;
- ⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 1 300 503,47 €.



		Budget 2023	Réalisations 2023
013	Atténuation de charges	35 000,00 €	36 929,99 €
70	Produits des services	32 496,53 €	36 195,79 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 144 000,00 €	2 145 124,00 €
731	Fiscalité locale	2 108 000,00 €	2 109 009,09 €
74	Dotations et participations	1 579 000,00 €	1 583 330,18 €
75	Autres produits de gestion courante	69 000,00 €	71 888,27 €
76	Produits financiers	-	62 615,88 €
77	Produits spécifiques	1 000,00	697 732,65 €
78	Reprises sur dépréciations et provisions	-	725,82 €
Recettes réelles totales		5 968 496,53 €	6 743 551,67 €
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	41 000,00	386 120,81 €
Recettes d'ordre totales		41 000,00	386 120,81 €
TOTAL (exercice 2023)		6 009 496,53 €	7 129 672,48 €
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	1 300 503,47 €	1 300 503,47 €
TOTAL (2023 + reports N-1)		7 310 000,00 €	8 430 175,95 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 36 929,99 € est crédité par le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 36 195,79 €.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Impôts locaux : 2 109 009,09 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation de résidences secondaires uniquement et la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 145 124,00 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 671 841,00 € et 473 283,00 € provenant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 58 133,00 € comprenant la part forfaitaire (6 457,00 €) et la Dotation de Solidarité Rurale DSR (51 676,00 €) ;
- 744 - FCTVA : 4 655,94 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- 747 - Participations : 17 990,00 € versés par divers organismes (reversement des excédents capitalisés par le Syndicat du Gaz, participation de la CeA au camp olympique 2023) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 1 502 551,24 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP pour 244 479,00 €), au versement des allocations compensatrices pour 1 092 641,00 € (foncier bâti des industries notamment), à la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 114 310,84 € et aux prestations d'accueil périscolaire, service jeunesse et « plan mercredi » versées par la CAF pour 51 120,40 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : chapitre crédité par les revenus des immeubles, la redevance sur l'énergie hydraulique et les remboursements d'assurances suite à sinistres.

Chapitre 76 - Produits financiers : Intérêts courus (2023) sur comptes à terme.

Chapitre 77 - Produits spécifiques crédité par l'annulation de mandats sur exercice antérieur et l'encaissement des crédits des cessions d'immobilisation, la prévision budgétaire s'opérant au chapitre 024 des recettes d'investissement (chapitre budgétaire sans exécution comptable).

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions crédité par les reprises sur dépréciations des actifs circulants (en rapport avec les provisions pour risques et charges du chapitre 68 des dépenses de fonctionnement).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ces opérations correspondent essentiellement aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 2 307 823,36 € et comprennent des opérations réelles pour 1 892 868,41 € et des opérations d'ordre pour 414 954,95 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2023 d'un montant de 4 940 000 € constituent des crédits ouverts, votés en 2023, qui seront repris dans le budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.

		Budget 2023	Réalisations 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	458 000,00 €	457 263,61 €
20	Immobilisations incorporelles	138 000,00 €	38 079,25 €
204	Subventions d'équipement versées	218 000,00 €	70 470,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 780 000,00 €	442 417,63 €
23	Immobilisations en cours	4 755 000,00 €	884 637,92 €
27	Autres immobilisations financières	25 000,00 €	- €
Dépenses réelles totales		7 379 000,00 €	1 892 868,41 €
040	Opérat. ordre entre sections	41 000,00	386 120,81 €
041	Opérations patrimoniales	31 000,00 €	28 834,14 €
Dépenses d'ordre totales		72 000,00 €	414 954,95 €
TOTAL		7 451 000,00 €	2 307 823,36 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	-	-
TOTAL (2023 + reports N-1)		7 451 000,00 €	2 307 823,36 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	4 940 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	7 247 823,36 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre est utilisé pour les reversements du trop-perçu de la taxe d'aménagement (sans objet en 2023).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 455 667,14 € et des dépôts de garantie (cautions) pour 1 595,87 €.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, analyses de sol, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, ...) pour soutenir leurs investissements.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition de terrains situés en zone d'activité économique aux lieux-dits Winkelmaten et Ritzenwerd, en espaces naturels sensibles aux lieux-dits Jungfrau et Eisswasser et de parcelles nécessaires à l'élargissement du quai de bus situé dans la rue de Rosenau ;
- les agencements divers et aménagements de terrains : sentier pédagogique, clôture à l'arrière du RiveRhin, réhabilitation du chemin de desserte dans l'enceinte du hangar des services techniques, extension du Point d'Apport Volontaire dans la rue de Saint-Louis, plantations pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- les travaux d'investissement sur les installations scolaires : Installations pour vélos, travaux sanitaires divers (pompes, disconnecteurs, ...), travaux en toiture des écoles maternelle et élémentaire ;
- les travaux exécutés dans le complexe RiveRhin : installations sanitaires, travaux sur les réseaux de chauffage et de refroidissement, mise aux normes de rideaux métalliques, installation de films solaires dans la salle culturelle ;
- les aménagements du cimetière et notamment la peinture de clôtures ;
- les travaux réalisés sur hangar des services techniques (câbles de suspension des portes de garage et portail) et le centre pour l'enfance (diverses mises aux normes en chaufferie, remplacements de servomoteurs, pressostats et pompes) ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport (réhabilitation d'un local commercial dans l'immeuble 86 rue du Général de Gaulle, travaux sanitaires et sur les installations de chauffage dans divers logements) ;
- la réfection de l'accès à la place des fêtes, signalisation horizontale et verticale dans plusieurs rues, réaménagement de trottoirs, achat de mobilier urbain ;
- les travaux portant sur le réseau d'éclairage public ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ou de mise aux normes ;
- l'acquisition de matériels et outillages divers (machines à bois, système d'aspiration, souffleur) ;
- les investissements sur les matériels de transports pour les services techniques (tracteur, véhicule électrique), y compris les grosses réparations sur le parc de véhicules ;
- les matériels informatiques scolaires, notamment les écrans interactifs pour l'école élémentaire, et autres (ordinateurs pour les différents services municipaux, serveur de la mairie) ;
- le mobilier et les matériels de bureau, scolaires et autres ;
- les autres immobilisations corporelles : interventions sur les équipements de cuisine et armoires frigorifiques au RiveRhin, matériel de mixage son et lumière au RiveRhin, matériel scénique, rideaux pour les écoles, achat de lampes pour le RiveRhin, achat et pose de filets pour cercles de basketball, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2023, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2023 et seront repris dans le budget primitif 2024.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

- Construction d'une grande crèche rue des Merles ;
- Déploiement d'un système de vidéoprotection dans la commune ;
- Réaménagement de la voirie et enfouissement des réseaux secs de la rue de la Pyramide.

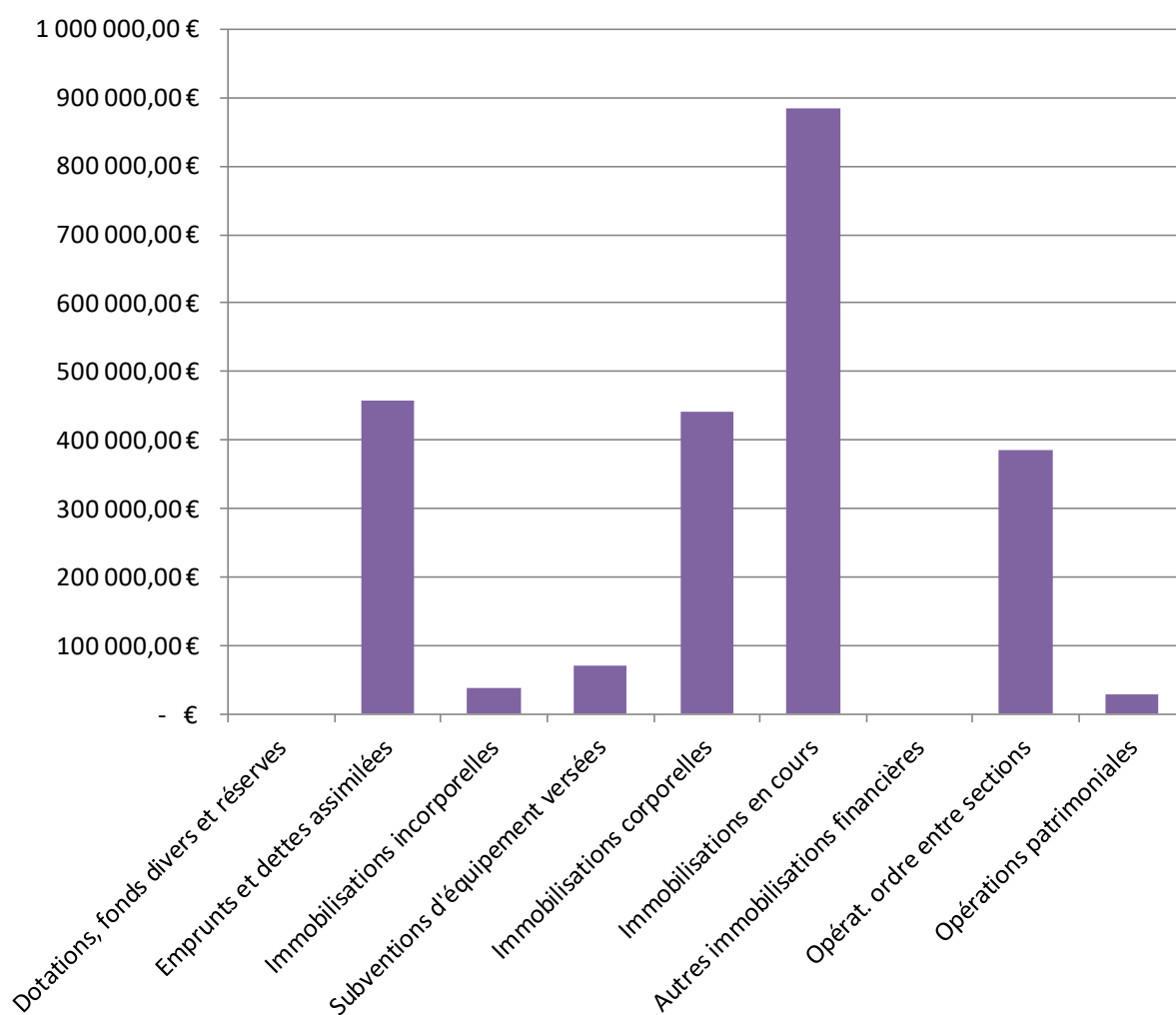
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

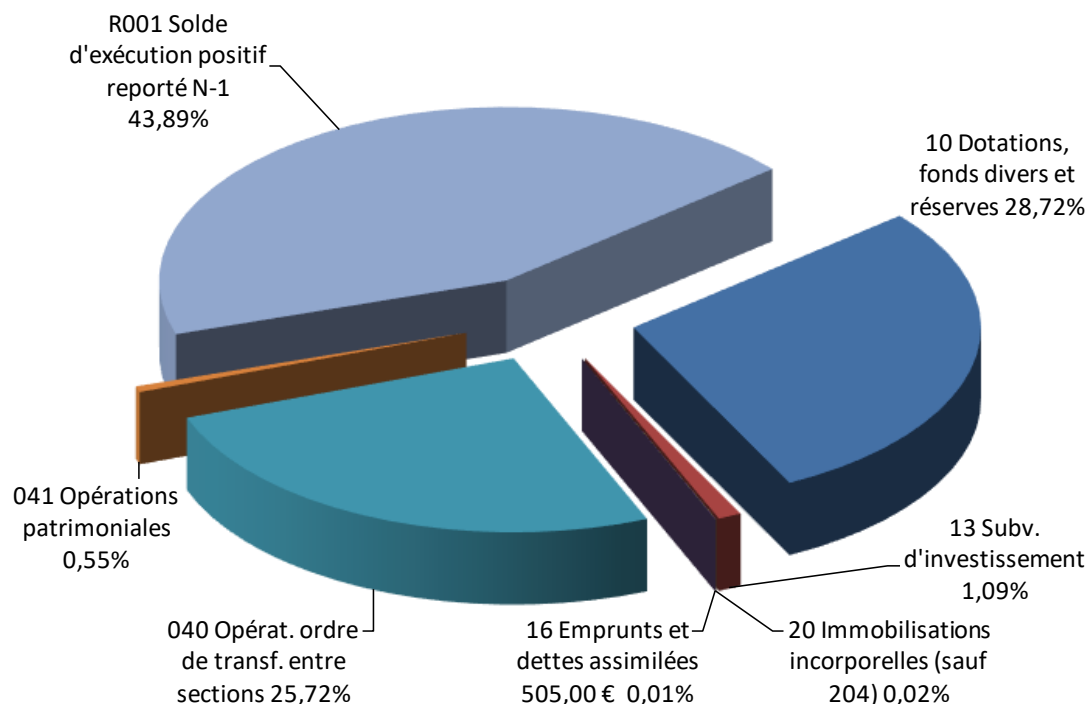
Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire).

Dépenses d'investissement de l'exercice 2023




Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 5 217 489,66 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 1 556 925,39 €, des opérations d'ordre pour 1 370 680,32 € et un excédent d'investissement reporté de 2 289 883,95 €.



		Budget 2023	Réalisations 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 465 116,05 €	1 498 229,39 €
13	Subv. d'investissement	750 000,00 €	57 111,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	505,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	1 080,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	775 000,00	
Recettes réelles totales		2 991 116,05 €	1 556 925,39 €
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	285 000,00 €	1 341 846,18 €
041	Opérations patrimoniales	31 000,00 €	28 834,14 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	1 854 000,00 €	
Recettes d'ordre totales		2 170 000,00 €	1 370 680,32 €
TOTAL (exercice 2023)		5 161 116,05 €	2 927 605,71 €
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	2 289 883,95 €	2 289 883,95 €
TOTAL (2023 + reports N-1)		7 451 000,00 €	5 217 489,66 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	769 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	5 986 489,66 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (3,13%), de la taxe d'aménagement (5,82%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (91,05%).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les subventions perçues d'un montant total de 57 111 € correspondent à une subvention de l'Etat (bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique), la subvention de la Région Grand Est pour le déploiement du dispositif de vidéoprotection et aux subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace (aménagements dans le cadre du GERPLAN et vidéoprotection).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Recette de 505 € correspondant au dépôt de garantie (caution) suite à la location d'un logement communal.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations pour un montant de 1 341 846,18 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

NB : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	1 300 503,47 €	2 289 883,95 €
Recettes de l'exercice 2023	7 129 672,48 €	2 927 605,71 €
Dépenses de l'exercice 2023	-5 960 475,28 €	-2 307 823,36 €
Restes à réaliser en recettes	-	769 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-4 940 000,00 €
Résultats de clôture au 31/12/2023	2 469 700,67 €	-1 261 333,70 €

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 1 261 333,70 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2023 est donc de :

Excédent de fonctionnement :	+ 2 469 700,67 €
Déficit d'investissement :	- 1 261 333,70 €
	<hr/>
	+ 1 208 366,97 €